

Sud Développement

REGION SUD

Présentation du dispositif

Sud développement vise à moderniser, innover ou développer des projets d'investissements avec de fortes perspectives industrielles, de créations ou de maintien d'emplois, ou de préservation de savoir-faire ou de technologies en région.

La Région Sud aide les entreprises à financer leurs investissements productifs et toutes les transitions – numérique, énergétique et écologique- visant à accélérer leur croissance, rebondir pour rester compétitif, ou faciliter leur implantation en région.

Objectifs :

- accompagner les projets à potentiel les plus significatifs pour le territoire régional,
- valoriser les projets à impact positif pour le climat, permettant un développement économique plus résilient et vertueux, prioritairement retenus.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Peuvent bénéficier de ce dispositif, toutes entreprises, en particulier PME et ETI, concourant au développement d'une filière stratégique, d'une Opération d'Intérêt Régional ou au Plan Climat :

- naturalité,
- transition énergétique/écologique,
- aérospatial/sécurité/défense,
- économie bleue,
- santé/silver Économie,
- tourisme/culture,
- chimie verte et matériaux avancés,
- technologies intelligentes/communicantes/sécurisées,
- optique/photonique.

— Critères d'éligibilité

Les entreprises doivent remplir les critères suivants :

- avoir une activité significative en effectifs et CA sur le bassin d'emploi et présentant un projet à fort potentiel de développement et d'emplois,
- ou avoir finalisé son accompagnement [Parcours Sud Industrie 4.0 carbone](#),
- ou souhaitant s'implanter en région et justifiant d'un projet très fortement créateur d'emplois pour le territoire régional,
- ou mettant en place une nouvelle stratégie d'investissement pour rebondir et maintenir ses savoir-faire clés et

ses emplois.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Projets à potentiel significatif pour le territoire et à impact positif sur le climat.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

La subvention régionale sera comprise entre 100 000 et 500 000 € et jusqu'à 1 M€ d'avance remboursable selon la typologie de l'entreprise et la qualité de son projet, avec une priorité pour les projets à impact positif pour le climat (hormis pour les dossiers d'implantation).

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Au près de quel organisme

Avant tout dépôt de dossier : échange préalable avec les services de la Région (0 805 805 145) afin de vérifier l'éligibilité du projet. La demande de financement régional à réaliser sur la plateforme dédiée subventionsenligne.maregionsud.fr.

Organisme

REGION SUD

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

- Hôtel de Région
27, place Jules Guesde
13481 MARSEILLE cedex 20
Téléphone : 04 91 57 50 57
Télécopie : 04 91 57 55 96

Déposer son dossier

- <https://subventionsenligne.maregionsud.fr/>